

son monopole s'imposeraient et seraient profitables à l'ensemble de la société. Loin de préconiser un retour à l'anarchie que connut le XIX<sup>e</sup> siècle suite à l'incurie la plus complète, je donnerais à l'État, dans sa propre sphère de compétence, un pouvoir bien plus grand de veiller au bien commun qu'il n'en a maintenant. En d'autres termes, on rendrait à César ce qui appartient à César et à l'individu économique ce qui lui revient.

J'appliquerais à certains services publics définis par la loi le même principe qui régit l'administration des forces armées. L'objectif que leur attribuerait le Parlement ne serait pas d'être rentables et, comme à l'heure actuelle, de se situer à l'avant-garde du courant inflationniste en faisant monter les salaires et les prix de revient, mais de fournir des services publics essentiels à la société au plus bas prix possible, voire gratuitement. Au lieu de vendre, à des prix de plus en plus élevés, des services publics essentiels comme les postes, le transport ferroviaire, l'électricité, le gaz et l'eau aux secteurs public et privé de l'industrie et du commerce, on devrait les leur assurer gratuitement ou à un prix de plus en plus bas, pour permettre à l'industrie et à l'entreprise privées de fonctionner à meilleur marché et plus efficacement, et pour forcer la poussée inflationniste qui talonne le commerce et la consommation, à faire marche arrière.

Le financement de ces services publics se fait actuellement aux dépens de la population, sous la forme d'impôts de plus en plus élevés—une méthode de financement public qui, nous le voyons est tout à fait inflationniste dans ses effets, car chaque hausse d'impôts est suivie d'une hausse équivalente ou plus considérable des salaires et des prix, à laquelle s'ajoutent les frais habituels de la perception du revenu, de l'administration et des grèves. Les salaires et autres frais des services publics devraient plutôt être assurés, selon moi, par de l'argent libre de dettes créé par la banque d'Angleterre, et le financement d'une telle augmentation s'appuierait en général sur le taux annuel de croissance du secteur privé de la nation ou sur l'accroissement des richesses qu'il acquiert. Même si une telle proposition peut sembler hétérodoxe et même scandaleuse pour un esprit financier conformiste, elle ne serait pas en fait plus inflationniste que le régime actuel et, vu l'immense accroissement de productivité stimulée par la libération de l'industrie et du commerce, des restrictions et des sanctions du fonctionnaire et du percepteur d'impôts, elle le serait probablement beaucoup moins par rapport à la richesse réelle et au revenu de la nation.

Le corollaire serait que ceux qui sont au service de l'État pour assurer les services essentiels au public le feraient, quoique sur la base d'un contrat libre, aux mêmes conditions que des militaires ou des marins. Ils auraient un statut et des privilèges spéciaux, une rémunération et une pension généreuses, mais il ne leur serait pas permis, comme c'est le cas aujourd'hui, de rançonner le public. Cela ne serait pas permis non plus aux propriétaires fonciers, dont les terres, en dernier ressort, comme avant le dix-septième siècle, appartiendraient à la Couronne. Les occupants du sol, à la campagne ou à la ville, en auraient la disposition sûre et seraient libres de l'aménager et de l'améliorer, mais ils n'auraient pas la liberté de réaliser un profit financier en le gaspillant ou en en compromettant la valeur, la beauté et utilité générale pour le pays, qui en demeurerait constamment et inaliénablement propriétaire. Le point de départ d'une économie aussi révolutionnaire serait la création et la conservation de la véritable richesse, tant nationale que privée, par opposition à la spéculation stérile sur les valeurs monétaires, laquelle, tout en enrichissant certains particuliers, peut appauvrir la nation.

Étant donné l'écrasante inertie qui suit l'adhésion à des modes de pensée traditionnels et même le poids plus lourd encore des intérêts acquis, une politique aussi révolutionnaire, mais, je crois, fondamentalement conservatrice—car elle tendrait à conserver les caractéristiques et les valeurs nationales—n'est, manifestement, qu'un simple conte à dormir debout. Toutefois, si on l'appliquait, elle pourrait susciter une vie nouvelle et un espoir nouveau, et cela, non seulement pour le peuple de Grande-Bretagne, mais encore pour le monde entier.

[Français]

Monsieur le président, les remarques que je viens de lire s'appliquent tout à fait à l'économie canadienne. Au fait, non seulement les créditistes, à la Chambre, mais partout ailleurs dans le monde où le système économique actuel n'atteint pas ses fins, certains individus d'avant-garde préconisent des réformes comme celles que nous avons con-

nues à la Chambre depuis quelques années, de même que des solutions financières au système économique actuel, pour faire face à nos problèmes, qui sont insolubles dans le «melting-pot» de la finance que nous avons connu et que nous connaissons encore.

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je veux prendre les quelques 12 minutes qui me restent pour dire quelques mots au sujet de la motion présentée par l'honorable député de Champlain (M. Matte).

D'après les chiffres cités précédemment par d'autres orateurs créditistes, la dette publique atteint des chiffres effarants au Canada, et ces chiffres ne cessent de grossir au fur et à mesure de l'endettement du gouvernement central, des provinces et des municipalités canadiennes.

Dans un document déposé à la Chambre des communes par l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), le 4 mai 1970, les données statistiques indiquent que pour l'année 1966, la dette nette des provinces était de 3 milliards 260 millions; pour 1967, la dette nette des municipalités atteignait 8 milliards 862 millions; la dette des sociétés de la Couronne était de 12 milliards 64 millions, tandis que celle du Canada, en 1968, se chiffrait à 17 milliards 336 millions.

Au total—et les statistiques pour 1968 et 1969 ne sont pas incluses dans ces chiffres—la dette publique du Canada s'élève à 11 milliards 552 millions, ce qui représente une dette de plus de \$2,000 par habitant.

Et il s'agit là d'une dette qui augmente au fur et à mesure que le pays se développe, s'enrichit des produits nouveaux, d'usines nouvelles, de maisons nouvelles, s'équipe de services nouveaux.

En 1867, la dette du Canada ne s'élevait qu'à \$75,728,642.

En 1913, avant la Grande Guerre, la dette s'élevait à \$314,301,625. Après la guerre, elle avait fait un bond à \$1,514,331,033; 25 années plus tard, soit en 1945, elle s'était décuplée pour atteindre \$11,298,362,018. En 1960, elle se montait à \$12,089,194,003, pour finalement atteindre \$16,759,725,147 en 1968.

Remarquons également que cet endettement progressif existe dans les provinces, dans les municipalités et dans les commissions scolaires.

Mais comment cela est-il possible, alors que les richesses augmentent, que les produits sont plus abondants, que les usines sont plus nombreuses, que la population s'accroît et que l'industrialisation permet de produire davantage et a meilleur compte?

La réponse est bien simple: Elle se trouve dans le système financier lui-même.

L'industriel qui fabrique des meubles en quantité ne fabrique pas d'argent pour acheter ses meubles; la fabrique d'argent appartient aux banquiers.

Le cultivateur qui élève des bestiaux pour les vendre aux abattoirs ne produit pas l'argent qui permettra d'acheter la viande aux comptoirs des magasins d'alimentation; le cultivateur qui produit des pommes de terre ne produit pas l'argent dans son champ. L'argent est produit par une autre «usine», un autre organisme. L'argent ne vient pas des champs, il ne pousse pas sur les arbres, comme le disait un député tout à l'heure; il naît sous la plume du banquier.

Mais l'argent ne naît qu'à une condition, soit de rapporter au banquier, qui le crée sous forme de prêt, un montant plus élevé qu'il n'a prêté. On appelle cela l'intérêt. Mais le banquier n'avance jamais avec son prêt l'intérêt qui y est attaché, et dont le remboursement est la condition du prêt.